



Paris, le 4 Février 2004

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 4 FÉVRIER 2004

Lors de la réunion du 4 Février 2004, la CNDP a été informée des dossiers en cours et a pris les décisions suivantes :

I – Rapport annuel.

M. Mansillon, Président, a présenté à la commission le projet de rapport d'activité 2003 qui sera le premier annuel de la Commission nationale. Après son examen détaillé, ce rapport a été approuvé.

Il sera remis au Gouvernement et au Parlement puis rendu public dans les prochaines semaines.

II – Réponse à une saisine nouvelle.

Projet d'extension des capacités de Fos-conteneurs dit "Fos 2XL".

La Commission nationale du débat public, saisie par le Directeur général du Port autonome de Marseille de ce projet qui concerne l'extension du port de Fos-conteneurs, a décidé qu'il y avait lieu à débat public.

En effet la Commission a pris en considération les enjeux économiques déterminants que présente ce projet pour le port de Marseille, deuxième port de France, en raison de la part croissante que prend le trafic "conteneurisé" dans les échanges internationaux.

Elle a constaté que le dossier du maître d'ouvrage faisait apparaître des impacts sur le milieu naturel vivant limités, mais qu'en revanche la protection contre les pollutions et la préservation de la qualité de l'eau constituaient des enjeux significatifs.

Elle a enfin pris en considération les conséquences qu'aurait la réalisation de ce projet sur l'évolution des trafics routier, ferroviaire et subsidiairement fluvial à proximité du port mais aussi dans la zone potentiellement desservie qui couvre plusieurs régions.

La CNDP organisera elle-même ce débat et en confiera l'animation à une commission particulière.

III – Débats clos.

1 - Projet de "réservoir de soutien d'étiage de Charlas".

Le Président de la commission particulière, M. Mandement, a exposé à la Commission nationale le contenu de son compte rendu du débat clos le 19 décembre 2003 ; Monsieur Mandement a en particulier fait part des conditions du déroulement du débat et des positions qui se sont exprimées.

Ce compte rendu sera rendu public en même temps que le bilan du Président de la CNDP à l'occasion d'une conférence de presse qui se tiendra prochainement à Toulouse. Les deux documents seront transmis aux différents acteurs.

Au nom de la Commission, M. Mansillon a félicité M. Mandement à la fois pour le grand intérêt de son exposé et pour son travail d'organisation et d'animation du débat qui vient de s'achever.

2 - Projet de liaison "CDG Express".

Monsieur Marzolf, Président de la commission particulière chargée d'animer le débat sur ce projet, a présenté à la commission le contenu de son compte-rendu du débat clos le 19 décembre 2003 en précisant les conditions du déroulement du débat et les positions exprimées.

Le compte rendu et le bilan du Président de la CNDP seront rendus publique lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 12 février 2004 à la gare de l'Est. Ces deux documents seront transmis aux différents acteurs.

M. Mansillon a de nouveau remercié vivement M. Marzolf pour son excellente organisation du débat.

3 – Projet de "contournement autoroutier de Bordeaux".

Le Président rappelle d'abord la position arrêtée par la CNDP le 7 janvier dernier à la suite des annonces du CIADT du 18 décembre 2003 et rend compte de la mission confiée au Bureau. Celui-ci a tenu à Bordeaux le 15 janvier la réunion d'explication et de synthèse qui avait été décidée en présence d'une centaine de personnes (élus, socioprofessionnels, associatifs). Il a expliqué la décision de la CNDP puis M. Parisé, Directeur des Routes, au nom du Gouvernement a expliqué ce qu'étaient les décisions du CIADT, enfin M. Moyen a présenté les grandes lignes de son compte-rendu ; chacun de ces exposés a donné lieu à des interventions nombreuses et intéressantes.

Auparavant, le Bureau avait reçu un collectif d'associations qui avait décidé de ne pas participer à cette réunion et a depuis lors annoncé son intention de former un recours contentieux.

Le Président de la commission particulière, M. Moyen, présente à la Commission nationale son compte rendu du débat sur ce projet clos depuis le 15 janvier dernier. Il expose les conditions du déroulement de ce débat et les enseignements très intéressants qui peuvent en être tirés.

Compte-rendu du Président de la CPDP et bilan du Président de la CNDP seront rendus publics prochainement et diffusés aux acteurs.

M. Mansillon a remercié M. Moyen pour la façon dont il avait mené le débat et pour l'intérêt de son compte rendu.

IV – Débats en cours.

1 - Projet ITER en Provence.

Le Président de la commission particulière, Monsieur Legrand, expose la difficulté de prévoir la date possible d'ouverture du débat compte tenu des reports successifs de la décision internationale définitive sur le choix de l'implantation du projet ; le débat ne pourrait vraisemblablement commencer qu'en septembre si la décision internationale n'est pas connue à la mi-mars.

Le Président Mansillon fait part à la commission de la demande de Madame Haigueré, Ministre de la Recherche, de voir prolonger la période de préparation du dossier du débat (six mois après la décision d'organiser le débat prise le 2 juillet). La commission décide compte tenu des incertitudes relatives à la décision d'implantation d'accepter cette demande et prolonge de six mois la période de dépôt du dossier du débat auprès de la commission.

2 - Projet d'aménagement routier sur l'itinéraire Caen - Flers.

M. Mercadal, Vice-Président, chargé par la commission de suivre le débat décidé et dont l'organisation est confiée aux maîtres d'ouvrage, les conseils généraux de l'Orne et du Calvados, fait le point de la préparation de ce débat. Il fait part de la désignation par les maîtres d'ouvrage de trois personnalités constituant le "Comité local du débat public", chargé d'animer ce débat. Il s'agit de M. Bernard Gaasch, Président, Mrs Antoine Bodenes et Gérard Debout, membres. La commission prend acte de ces nominations.

Il indique enfin que la Commission nationale pourrait recevoir le dossier du débat dans les deux mois, ce qui permettrait d'envisager un débat public se déroulant approximativement de fin avril à début juillet.

Yves MANSILLON